

Liste des AEMs / régularisation plafond

24/03/2021

Pour ceux qui auraient eu un retour de Pôle Emploi Spectacles au sujet d'un problème sur les AEMs rectificatives liées aux régularisations de plafonds (AEMs refusées par exemple). Cette liste n'est à éditer que pour les dossiers concernés.

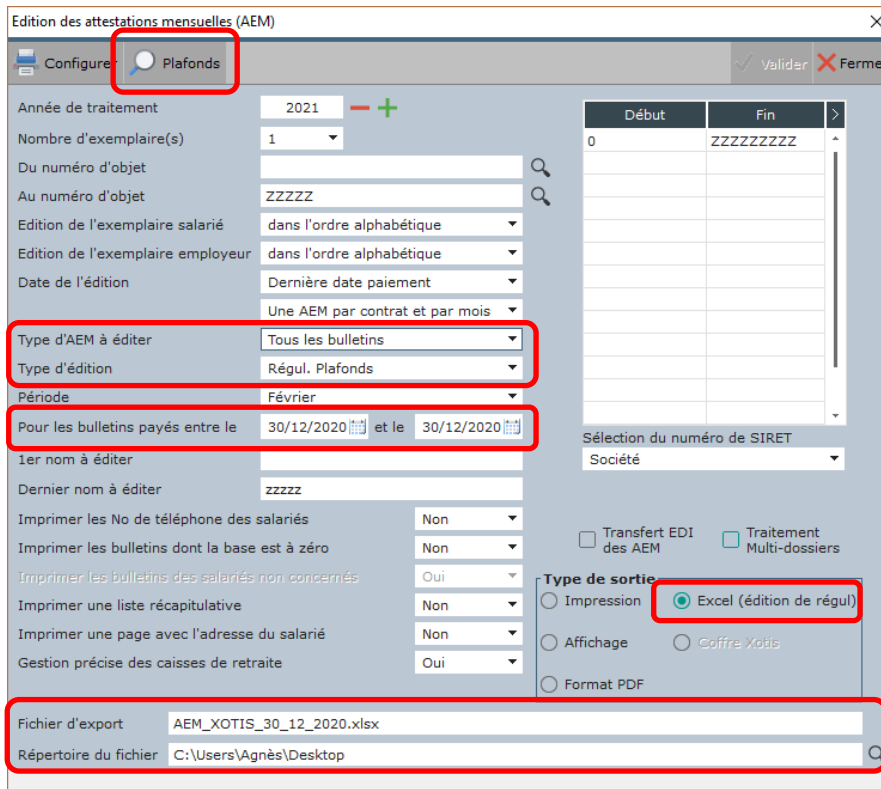
Pôle Emploi Spectacles nous a demandé de leur fournir un fichier des AEMs afin qu'ils puissent remonter les informations dans leur base de données.

Cette liste est disponible avec les versions 2.02Ow de Studio et 3.01Qj de Studio plus.

Comment générer le fichier ?

Au menu de Studio cliquez sur « *Editions* » / « *Périodiques* » / « *Attestation Pôle Emploi / Intermittents (AEM)* » ou cliquez

sur le bouton  .



Type d'AEM à éditer

Sélectionnez l'option « *Tous les bulletins* »

Type d'édition

Sélectionnez l'option « *Régul. Plafonds* »

Pour les bulletins payés entre le et et le

Indiquez la date de paiement des bulletins de régularisations des plafonds Urssaf (ici dans notre exemple 30/12/2020)

Type de sortie

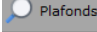
Sélectionnez l'option « *Excel (édition de régul)* »

Fichier d'export

Indiquez le nom du fichier. Par défaut le nom d'un fichier est déjà renseigné, il est constitué du code de votre société et de la date de régularisation. Attention, si vous avez plusieurs fichiers à générer sur la même société, pensez à changer le nom du fichier.

Répertoire du fichier

Indiquez l'emplacement où sera copié le fichier.

Cliquez sur le bouton  pour lancer le traitement.

Que faire du fichier ?

Une fois le fichier généré, vous devez nous le faire parvenir au plus tard le **31/03/2021** à l'adresse mail suivante :

clients@xotis.com

Nous nous chargerons de le transférer à notre contact Pôle Emploi et nous vous tiendrons informés des solutions apportées.